

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE SEIZE NOVEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 novembre 2020, s'est tenu en visioconférence sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVÉAU, William GALLEY, Angelo TOCCO.

OBJET : Finances-Patrimoine – Marché « Accompagnement et transport des usagers de l'accueil de jour de l'EHPAD du CCAS d'Angers » - Accord-cadre à bons de commandes – Appel d'Offres Ouvert - Autorisation de signature.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le 27 août 2020, le Centre Communal d'Action Sociale a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, pour l'accompagnement et le transport des usagers de l'accueil de jour de l'EHPAD du CCAS d'Angers.

L'accord-cadre à bons de commandes est passé :

- pour une période initiale d'un an à compter de sa notification,
- reconductible 3 fois par période d'un an,
- sans minimum, ni maximum de commandes.

Le marché a été estimé à 72 500,00 € HT annuel soit 290 000,00 € HT pour la totalité du marché.

La remise des offres a eu lieu le 29 septembre 2020 à 12 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 novembre 2020, il a été décidé de retenir l'opérateur suivant :

- **TITIFLORIS sis ORVAULT** pour un coût journalier par véhicule (jusqu'à 5 personnes) de 84,32 € HT et de 102,27 € HT par véhicule (jusqu'à 8 personnes prises en charge).

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201116-DEL-2020-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2020
Date de réception en préfecture : 19/11/2020

Les dépenses seront imputées :

- Compte 62421 – « Transports d'usagers – Accueil de jour en EHPAD »
Groupe fonctionnel 1 – « Dépenses afférentes à l'exploitation courante »

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer et notifier l'accord-cadre attribué par la Commission d'Appels d'Offres du 2 novembre 2020.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

